



Agadir, le 14 janvier 2019

À
l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Objet : Mise à jour de l'arrêté conjoint du Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, et du Ministre de la Santé n°156-14 du 15 rabia I 1435 (17 janvier 2014) fixant les limites maximales autorisées de résidus (LMR) des produits phytosanitaires.

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'une valeur LMR (matière active/produit) n'est pas fixée sur l'arrêté cité en objet, ce dernier considère celle mentionnée au Codex Alimentarius, ou à défaut applique une valeur qui ne doit pas excéder 0,01 mg/kg ou la limite de détermination.

Dans ce cas, nos produits sont jugés, à la suite des audits effectués par nos clients ou par les organismes certificateurs, non conformes à la réglementation phytosanitaire marocaine, et par contre conformes à celle des pays de destination où la LMR est supérieure à cette limite de détermination. Ci-après, nous citons quelques exemples :

Produit	Molécule	Spécialité commerciale	DAR *(j)	LMR Maroc	LMR C.A**	LMR Applicable	LMR Europe
Framboise	Difénoconazole	PRIORI TOP	3	Absence	Absence	0,01	1,5
Fraise	Chlorantraniliprole	CORAGEN	3	Absence	Absence	0,01	1
Poivron	Cyflufénamide	KAISER 10SC	1	Absence	Absence	0,01	0,04
Raisins	Proquinazide	TALENDO	28	Absence	Absence	0,01	0,5

*DAR : Délai Avant Récolte, **C.A : Codex Alimentarius

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la révision et la mise à jour de cet arrêté, et débloquer dans un premier temps cette situation contraignante par une dérogation pour appliquer, dans ces cas explicités ci-dessus, les LMR des pays de destination.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées et notre haute considération.

Copie : Directeur Général de l'ONSSA

Lahoucine ADARDOUR
Le Président

الجمعية المغربية للمنتجين والمصدرين للفواكه والخضار

Association Marocaine des Producteurs et Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes

Av. My Ismaïl - Dar illigh, Imm. A5 - Bur. 209 - Cité Nahda - AGADIR - Tél.: 0528 84 88 64 / 0528 82 84 89 - Fax: 0528 84 88 65

E-mail: apefel.apefel@gmail.com - Site web: www.apefel.com